

Petit guide du déménagement

Avant le déménagement

Bail et congé

- Passez une annonce pour votre appartement actuel.
- Si vous souhaitez quitter votre appartement avant l'échéance, donnez à la gérance de un à trois locataires en mesure de reprendre le logement aux mêmes conditions, sans quoi le loyer sera dû jusqu'au terme du congé ordinaire. Il est en général admis de résilier son bail avant l'échéance si vous indiquez un ou plusieurs locataires solvables.
- Donner votre congé par lettre recommandée en respectant le délai de votre bail. La lettre de résiliation doit impérativement parvenir à la gérance, au plus tard le dernier jour précédant le début du délai de résiliation. Ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi mais la date à laquelle la gérance recevra le préavis.
- Evitez de donner votre congé avant d'avoir trouvé un appartement, surtout à l'heure actuelle de pénurie d'appartement.
- Si vous avez un bail en colocation), faites modifier le contrat (nouveau colocataire ou départ d'un des colocataires). Modifiez le dépôt de garantie ou une caution solidaire le cas échéant.
- Si vous comptez prendre un appartement avec une autre personne, établissez un contrat aux deux noms.
Ouvrez un compte dépôt de garantie auprès d'une banque du montant indiqué par votre future gérance.
Fiches de salaire, extrait de l'Office des poursuites, garantie de loyer sont les documents le plus souvent demandés.
- Signer votre nouveau bail.

Etat des lieux

- Traiter avec une entreprise spécialisée en vue du nettoyage de l'endroit que vous quittez, vous évitera plusieurs heures de travail.
- Lorsque l'on quitte un appartement, on établit un constat d'état des lieux. En général, sont présent le locataire quittant, la gérance et le nouveau locataire.
- Il en va de même lorsque vous entrez dans votre nouvel appartement. On y consigne les dégradations du bien souvent celles liées à de petits accidents.
- Personne n'est tenu de rendre un appartement totalement exempt d'altérations. Occuper un logement produit nécessairement des traces. Le loyer inclut d'ores et déjà cette usure normale. Le locataire sortant signe son accord de prendre en charge certains frais de réparation consécutifs à une usure excessive.
- Le locataire entrant donne son accord quant à l'état du bien et des dégradations mentionnées.
- On n'est pas tenu de rendre un appartement dans l'état exact qu'il était le moment de la location.
- Si les dégâts sont effectivement supérieures à de l'usure courante, le locataire devra payer les travaux lui-même. Certains frais peuvent être pris en charge par votre assurance.

Administration

- Etablissez une liste des objets à déménager pour éviter des erreurs.
- Prévoyez de résilier votre abonnement de téléphone, d'internet, de la TV.
- Avisez le service industriel ou votre fournisseur d'électricité et de gaz ? Annoncez-leur votre date de départ et fixez une date pour qu'ils relèvent vos compteurs.
- Annoncez votre arrivée auprès du contrôle des habitants de votre nouveau lieu de résidence et de l'administration fiscale ?

- Prévenez également :
 - La poste (changement d'adresse valable 1 an).
 - Votre employeur. Le plus souvent, vous avez droit à un congé d'un jour.
 - Vos amis de votre nouvelle adresse et no de téléphone le cas échéant.
 - Le service des Automobiles.
 - Les autorités militaires, service civile, protection civile.
 - Votre caisse maladie et vos autres assurances
 - Votre banque
 - Votre famille
 - Les associations dont vous êtes membre
 - Les écoles de vos enfants
 - Les services d'abonnement de vos journaux
 - Votre opérateur téléphonique.
 - La redevance TV/Radio.
- En cas de besoin, commandez directement à votre bailleur des clés supplémentaires.
- Vérifiez si votre téléphone est bien raccordé, et si l'électricité, l'eau, la lumière et le chauffage fonctionnent.
- Notez l'affichage de vos différents compteurs.
- Pensez à mettre votre nom sur la sonnette et sur votre boîte aux lettres. Formats d'étiquettes souvent obligatoires par les gérances.
- Vérifier les taux des impôts pour vous éviter des surprises.

Déménagement

- Réservez une société de déménagement à l'avance.
- Vérifiez qu'ils sont couverts par des assurances professionnelles.
- Si vous déménagez avec des amis, leurs assurances RC couvrent les dégâts qu'ils occasionnent.
- Etiquetez vos cartons en fonction des pièces du nouvel appartement. Faites un schéma de l'emplacement des meubles les plus importants dans votre nouveau logement.
- Préparez un carton avec toutes les choses nécessaires pour votre premier jour dans votre nouvelle maison.
- La plupart des entreprises de déménagement mettent à votre disposition des cartons, chariots.

Déménagement par vous-même

- Si vous faites votre déménagement par vous-même.
- Prévoyez 4 personnes, des boissons fraîches et quelques sandwiches.
- Prévoyez le nécessaire pour fixer les meubles dans le camion et protéger vos meubles.
- Organisez le rôle spécifique à chacun.
- Sortez les notices des meubles et appareils pour faciliter le démontage/remontage.
- Équipez-vous de quelques outils (tournevis, marteau, pince, couteau...), de ruban adhésif et de ficelle, de produits de nettoyage.
- Pour attraper un carton, fléchissez vos jambes et gardez le dos droit afin d'éviter des blessures.
- Un chargement doit être organisé : au fond, contre la paroi, la literie. Sur les côtés, les meubles non démontés. Par-dessus, les petits meubles et objets légers. Au centre, sur le plancher, les objets lourds et les cartons non fragiles.
- Calez et fixez chaque élément du camion.
- Fermez à clé les portes du fourgon.
- N'hésitez pas à resserrer les sangles d'arrimage si besoin.
- Ouvrez les portes du camion en douceur, des objets peuvent tomber.
- Pensez à mettre votre nom sur la sonnette et sur votre boîte aux lettres.
- Attention, on sous-estime souvent le poids des objets. La plupart des gens n'ont pas la connaissance de comment soulever des objets lourds et encombrants. Veillez à votre santé.

Ceci est un pense-bête utile lors d'un déménagement. Il vous est offert à titre gracieux. Il n'a pas valeur de document juridique.